

BULLETIN MUNICIPAL N°2

Novembre 2021

MOT DU MAIRE



Chères Arthéziennes, Chers Arthéziens,

Cette année 2021 a été aussi marquée par la crise sanitaire.

En janvier dernier, la campagne de vaccination a été lancée et nous avons décidé d'y participer.

Grâce à la forte mobilisation des bénévoles et du personnel médical, nous avons pu répondre à la demande de la population. Si l'utilité d'une telle structure n'est pas à démontrer sur le plan sanitaire, elle nous a permis de vivre une fabuleuse aventure humaine et solidaire sur notre commune.

Et je ne peux que m'en réjouir.

Il est temps de préparer l'avenir et « passer à autre chose » !!!

La priorité est de mettre à la disposition de tous, les équipements qui faute d'entretien ou vice de construction ne peuvent être utilisés correctement : la salle des sports, la piscine et la rue BERGOUE.

La salle des sports est impraticable en temps de pluie du fait d'infiltrations dans la toiture. Un dossier sinistre avait bien été ouvert mais sans suivi. Depuis un an, j'ai relancé régulièrement les intervenants : Compagnies d'assurances, experts. Nous avons enfin pu identifier les causes du sinistre et les dommages ont été chiffrés. Maintenant un nouveau combat s'annonce : il s'agit de définir les responsabilités de chacun sur les dommages. Hélas l'ancienne municipalité ayant choisi de ne pas souscrire d'assurance dommages-ouvrage, les travaux n'ont pas pu être ordonnés immédiatement.

Aujourd'hui, les experts ont évalué les travaux, reste à définir qui va les prendre en charge.

Suite aux nombreux échanges téléphoniques, nous avons bon espoir que les travaux soient réalisés courant 2022.

Depuis 3 ans maintenant la piscine est fermée. Au-delà des contraintes sanitaires imposées, nous n'avons pas pu l'ouvrir cet été car elle nécessite de gros travaux de réparation et de mise aux normes ; malheureusement la situation financière de la commune ne nous permettait pas de faire de tels investissements cette année. Une première tranche de travaux va être lancée au printemps pour la réouverture l'été prochain. Dernier point, la Rue BERGOUE : des malfaçons ont été relevées, particulièrement au niveau des bouches d'égout et elles génèrent de fortes nuisances pour les riverains. Le Maître d'œuvre a constaté les défauts et une analyse est en cours pour résoudre le problème.

Nous avons travaillé sur le futur de la commune à plus long terme par le biais des Ateliers FENICS et l'aménagement du CENTRE BOURG.

Il est ressorti des divers échanges que la circulation Rue LA CARRERE doit être revue. Celle-ci sera mise en sens unique durant une période d'observation de 6 mois environ et à compter de décembre 2021.

Enfin je tiens à féliciter le Collège Corisande d'ANDOINS et notamment son chef cuisinier M Éric GUILBAUT pour le Label ECOCERT qui atteste de la démarche manger bio & LOCAL, labels et terroir. Le seul regret est que les enfants des Ecoles primaires et élémentaires ne puissent profiter de cette démarche. Nous avons la possibilité de le faire mais malheureusement ce n'est pas la priorité du Syndicat intercommunal d'Arthez de Béarn qui a la compétence des écoles ! Affaire à suivre...

L'année 2021 se termine, avec la nouvelle année qui s'annonce, nous gardons l'espoir de retrouver une vie normale et nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner et vous proposer de nouvelles animations et un cadre de vie agréable.

Jean-Pierre ESCOUTELOUP

Maire d'Arthez de Béarn

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Après la coupure estivale et la rentrée, le conseil a repris ses activités le samedi 23/10 avec pour ordre du jour :

- L'organisation des élections pour remplacement des sièges laissés vacants ;
- La définition des axes de travail pour les projets de l'année ;
- La planification du challenge multisports.



C.C.A.S.

BIBLIOTHEQUE SONORE :

Toute personne, jeune ou adulte, "empêchée de lire" en raison d'un handicap visuel, moteur, cognitif ou trouble "dys" peut bénéficier de prêts gratuits d'audiolivres et d'audiorevues par la Bibliothèque Sonore d'Orthez.

Adresse : Médiathèque Jean-Louis Curtis, 30 Place du Foirail, 64300 ORTHEZ et horaires de permanence : Vendredi 14h00 à 17h00 au Téléphone : 05 59 69 97 46 Courriel : 640@advbs.fr

Un justificatif du handicap devant être joint au dossier d'inscription, la liste des différents documents recevables figure en annexe du document d'inscription (disponible également en mairie sur demande).

Le téléchargement de livres (jusqu'à **25 livres** sur 1 mois glissant) est sécurisé par un mot de passe créé par l'audiolecteur lors de sa première connexion.

L'envoi et le retour par Poste des CD, clés USB, carte SD sont effectués au moyen d'une pochette spéciale (en franchise postale pour les audiolecteurs aveugles ou malvoyants).



Un membre du CCAS pourra vous aider dans cette démarche (réfèrent Maryse Etchegoyhen)

ATZ'FRIP :

Une nouvelle association va ouvrir ses portes le 4 décembre de 9h à 12h au 21 place du Palais à Arthez. Cette association proposera des vêtements, bijoux, maroquinerie à très bas prix dans l'esprit d'une boutique « vinted ». Des bénévoles seront là pour vous accueillir et partager un moment convivial.

L'association se donne pour but de contribuer au développement durable et à la réduction des déchets par la revalorisation et la revente solidaires d'objets sous toutes leurs formes. Elle est alimentée par les dons (vêtements encore en état, propres, même neufs, etc...), les recettes seront reversées dans leur intégralité au **CCAS** d'Arthez de Béarn pour financer ses actions solidaires.

DÉPLACEMENT À LA DEMANDE :

Une étude est en cours pour les Arthéziens en empêchement de mobilité (sans moyen de transport, à faibles revenus, en perte d'autonomie, éloignées des réseaux de transport) afin de leur permettre de lever un frein important vers l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle et sociale. Contact a été pris avec l'association CIEL de Mourenx.

NOUVEL AN DES AÎNES : INSCRIPTION POUR LE REPAS

La municipalité convie les Arthéziens de 65 ans et plus, avec leurs conjointes ou conjoints, à un repas dansant le dimanche 16 janvier à 12 heures, à l'Espace socioculturel. Pour des raisons d'organisation, les réservations sont obligatoires auprès du secrétariat de la Mairie jusqu'au mercredi 12 janvier 2022, tél. 05 59 67 70 52.

Pour les **personnes seules, isolées ou dans l'incapacité de se déplacer**, elles sont invitées à se manifester auprès du secrétariat de la Mairie avant le jeudi 13 janvier ; Pour celles-là, un portage à domicile sera organisé la troisième semaine de janvier 2022

COMMISSION ANIMATION ET CADRE DE VIE

ANIMATIONS D'ÉTÉ :

Les contraintes sanitaires n'ont pas permis de vivre une saison estivale comme les années précédant la pandémie. Néanmoins, le conseil municipal a pu mettre en place certaines animations qui ont permis aux Arthéziens de se retrouver.

À l'occasion du passage du Tour de France, outre les animations organisées toute la journée pour les enfants par les associations : EPKP, USB et le Tennis, la municipalité avait mis sur pied une exposition sur « la petite reine », à la mairie, du 7 juillet au 20 août. De super vélos de l'époque et des plus récents, des maillots, des coupures de presse et les portraits des champions arthéziens, des années 60 jusqu'à nos jours, retraçant les temps forts de leurs carrières témoignent qu'Arthez a des talents.

Le promoteur de cette exposition, Hervé Larrous, remercie tous ceux qui ont participé à la réussite de celle-ci, en prêtant vélos et maillots et en rédigeant les divers portraits.

Malgré l'annulation des fêtes locales, une multirando a été organisée le 21 août, par la municipalité. Cette randonnée a rassemblé plus de 80 participants. Le départ s'effectuait au niveau de la salle des sports. Trois types de balades étaient proposées : la marche, sur un parcours de 6 km, la rando en VTT sur un circuit de 25 km, la balade équestre, également sur 25 km.

À l'issue de cette multirando, participants et organisateurs se sont retrouvés autour du verre de l'amitié, au bord du lac, prêts à repartir l'année prochaine.

Responsable de l'organisation, Morgane Mercadier remercie tous ceux qui ont participé au succès de cette matinée.



MARCHÉ :

Dans le respect des contraintes sanitaires, tous les marchés du samedi matin ont pu se tenir, avec trois animations Festimarché, en partenariat avec la CCLO. Une belle réussite qui incite le conseil municipal à vouloir faire encore mieux en 2022, quand la pandémie sera derrière nous et que nous aurons retrouvé une vie normale.

Devant le succès du marché de Noël de l'an passé, nous renouvellerons le marché de Noël le 18 Décembre. De nombreux et nouveaux exposants seront présents.



Le 23 Octobre un « marché rose » a été organisé dans le cadre d'[Octobre Rose](#), une marche en soutien a également eu lieu le samedi matin organisée par la municipalité. Plus de 50 marcheurs ont effectué un circuit au départ de la mairie et découvert pour certains un autre aspect d'Arthez...

Nous remercions les correspondants de presse et les responsables des blogs locaux qui ont bien relayé, par le texte et par l'image, toutes ces manifestations.



La municipalité souhaite permettre la mise en place d'animations pour le week-end du téléthon, notamment sur la journée du samedi 4 décembre 2021.

Les associations et les établissements scolaires de la commune ont été sollicités pour participer ; le programme est en cours d'élaboration.

Si vous souhaitez vous impliquer, n'hésitez à vous faire connaître en mairie !

FENICS :

Le 12 Octobre à 18h, une réunion a été organisée à la mairie ayant pour thème « Arthez son patrimoine et sa mise en valeur ».

Le 18 Octobre toujours à 18h, le thème a été « organisation de la circulation dans le centre bourg et organisation des mobilités douces » et organisation du test sens unique de la rue La Carrère.

Les ateliers Fenics étant terminés, le projet final sera présenté dans quelques semaines. Nous remercions les quelques participants aux ateliers en effet sur 800 questionnaires envoyé seuls 40 réponses ont été reçues.

EXPOSITION :

En vue de l'organisation d'une exposition d'artistes locaux (peinture, photos, sculpture...). Les artistes sont invités à s'inscrire à l'accueil de la mairie au 05 59 67 70 52.



COMMISSION SPORT-JEUNESSE-VIE ASSOCIATIVE



La réunion de rentrée a eu lieu le 03 septembre, elle a réuni 10 associations de la commune autour d'un moment d'échanges convivial.

Les associations ont pu exprimer leur joie de reprendre et se sont projetées autour de la programmation de moments festifs si le contexte sanitaire le permet dans l'année.

Nous ne manquerons pas de communiquer à ce sujet dès que ces moments se préciseront.

La municipalité a fait part de sa volonté de permettre aux associations de s'approprier leur espace d'activité en personnalisant les locaux aux moyens d'affichages ou encore en mettant des éléments de décoration (dans le respect de chaque utilisateur si lieu mutualisé).

Pour information, l'état a encouragé la reprise des activités sportives pour les enfants : le dispositif pass'sport a été allongé jusqu'au 30 novembre 2021. <https://www.education.gouv.fr/le-pass-sport-323333>

Vous êtes éligibles si vous bénéficiez de l'allocation rentrée scolaire. Il s'agit d'une prise en charge à hauteur de 50€ par enfant à déduire directement du montant de cotisation du club.



La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser auprès des lycéens et des apprentis le goût de la lecture. Elle offre donc un e-coupon de 20 euros à utiliser pour l'achat de livres, bandes dessinées, dans plus de 140 librairies référencées présentes sur l'ensemble du territoire régional. Pour en bénéficier, connectez-vous sur : <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/formation/accompagnement-scolaire>



La municipalité a proposé de vivre un temps festif en famille autour d'halloween le dimanche 31 octobre de 15h à 22h30. Plus de 70 personnes étaient présentes, jeunes et moins jeunes.

Le programme comportait un concours de sculpture de citrouille, un rallye « défis d'halloween » et une dégustation de soupe à la citrouille autour d'un verre. Le tout dans une bonne ambiance.



Réellement volontaire pour permettre à la population (jeunes et moins jeunes) de se fédérer autour d'animations sur le village, la municipalité a organisé une campagne de communication pour la reprise du comité des fêtes. Elle a proposé une réunion le 30 octobre ouverte aux arthéziens désireux de le faire revivre. Cette rencontre s'est avérée fructueuse. Le comité des fêtes va renaître et va prochainement se mettre en place avec une nouvelle équipe.

Voici la composition du nouveau bureau : Patrice Steinmann (Président) ; Françoise Porcheret (Trésorière) ; Christophe Hernandez et Marie Lafenêtre (Secrétaires).

La Mairie s'est engagée à être soutenante et présente sur les projets.



COMMISSION PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux effectués

À l'ancien N°2 de la route du Foirail : Sécurisation du soutènement sous la Place du Palais et de la route à hauteur du collège par enrochement, création d'un parking pour le collège et d'une aire de pique-nique. Traçage au sol d'un cheminement des élèves depuis le début de la route du Foirail vers le collège et en deçà.

Plaques de rue : Remplacement par la CCLLO de plaques de signalisation (rue, chemin, impasse...), là où elles avaient disparu à la demande de la municipalité.

Chemin de ronde nord : Remplacement de l'enrobé par la CCLLO.

Maison des Pèlerins : Rénovation de l'avant-toit.

Grand Cimetière : Remplacement d'une partie de la ligne d'alimentation en eau potable en raison d'une fuite sur le réseau.

Délaissé du Grand Cimetière : Aménagement effectué pour que camions et autocars puissent se garer le soir ou le week-end hors du bourg (travaux réalisés par le Département dans le cadre des OSNI).

Église Saint-Etienne : Mise aux normes de la rampe handicapés.

Presbytère : Réfection des peintures au niveau du lieu de vie du rez-de-chaussée.

Déjections canines : Implantation de 3 bornes de propreté d'hygiène canine avec support sac-poubelle (1 au jardin public de l'Église et 2 à la place du Palais). *Il est rappelé que tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.*

Travaux programmés (4^{ème} trimestre 2021 et 1^{er} semestre 2022)

Rue Bergoué : Le problème récurrent des nuisances sonores liées au passage des véhicules sur les plaques d'égouts n'est pas résolu à ce jour et nous comprenons l'exaspération légitime des administrés confrontés à cette situation. Les représentants de la Mairie ont rencontré une nouvelle fois (semaine 42) les responsables de la CCLLO (maître d'ouvrage lors de la réception de la rue Bergoué et compétent en matière de gestion des eaux pluviales), l'entreprise SUEZ en charge du réseau d'assainissement et la société Spie Batignolles titulaire du marché de réfection de la chaussée rue de Bergoué. Nous faisons le maximum, soyez en sûrs, pour trouver une solution pérenne au plus vite et mettre ainsi un terme à ces nuisances.

Grand Cimetière : Remplacement du dernier tronçon de la ligne d'alimentation en eau potable

Tourne à gauche à N'Haux : Travaux effectués par le Département pour desservir le terrain communal situé à proximité de la Résidence de l'Aubin.

Presbytère : Réfection d'une partie du toit des dépendances (affaissement, fuites).

Bâtiment de l'ancienne poste : Mise en place de résine pour étancher une partie des chéneaux, et lancement de la rénovation de l'appartement à l'étage (employés communaux + élus).

Piscine : Début des réfections, avant réouverture fin mai 2022.

Étang du Fourcq : Fin de l'avant-projet des travaux de confortement par le bureau d'études HEA. Lancement des travaux de renforcement de l'étang vers juin ; auparavant, dépôt du dossier de déclaration auprès de la DDTM, pour vidange de l'étang et pêche de sauvegarde cet hiver. Rappel : cet étang est prévu pour l'arrosage des stades.

Travaux 2022 à l'étude

Salle socio-culturelle : Implantation d'une cuisine avec des appareils de cuisson dont la puissance totale est inférieure à 20 kWh.

Route de Caubin : Mise en place d'un cheminement sécurisé pour les piétons depuis la sortie du chemin de Bénicet, le long de la côte de Caubin (financé par le Conseil Départemental dans le cadre des OSNI).

Voirie

Voirie communale (CCLLO) : Réfection du Chemin du Bosc (partie non goudronnée) en fin de cette année et du chemin de Lesquiré en 2022.



LIBRE EXPRESSION DES ÉLUS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ

C'est peu dire que la vie courante des Arthéziens a continué à être impactée cette année par cette crise sanitaire qui n'en finit plus. L'amélioration notable constatée ces derniers mois reste néanmoins fragile et il nous faut de nouveau demeurer vigilants. Conformément à notre souhait annoncé de faire preuve d'un état d'esprit constructif et responsable, c'est fort logiquement que nous sommes restés solidaires avec l'équipe municipale afin que le quotidien des villageois de toutes générations soit le moins perturbé possible par les conséquences de l'épidémie. La présence d'un centre de vaccination très actif au sein de notre village, l'accompagnement social des personnes en difficultés mais aussi de notre jeunesse, pour ne citer que ces exemples, ne peuvent bien sûr que susciter une démarche collective de la municipalité.

La crise sanitaire a supprimé de nos agendas beaucoup des festivités et animations qui marquent la vie sociale de notre village ; la fermeture de la piscine a constitué un manque important, notamment pour l'apprentissage de la natation et l'attractivité de notre camping. Par contre, le plaisir de voir le passage du Tour de France en juillet a été goûté par de très nombreux arthéziens, confirmant ainsi le besoin de se retrouver autour d'évènements fédérateurs. Il nous faudra donc recréer en 2022 toutes les conditions visant à rétablir et à vivifier ce lien social dont nous avons tous besoin.

En dehors de ce contexte, peu de dossiers structurants pour l'avenir ont été soumis au vote cette année en conseil municipal. Nous avons adopté la majorité des délibérations proposées par notre Maire, excepté lors du conseil du 14 avril où nous avons pu regretter deux occasions manquées.

La première concerne le budget, premier budget réel de la nouvelle municipalité où nous aurions souhaité avoir en perspective une vision stratégique et budgétaire de la mandature plutôt que la lecture stricte d'un document comptable. Nous nous sommes donc abstenus.

La deuxième concerne la désignation d'un nouveau délégué au Sivom suite à démission d'une de nos déléguées, où, une fois de plus, notre minorité a été écartée pour des raisons strictement politiques (rappelons qu'un siège de délégué au Sivom était attribué à l'opposition lors du précédent mandat). Dommage pour la force de notre représentativité au sein de cette intercommunalité où la voix d'Arthez n'est hélas plus à la hauteur de sa contribution.

Cela étant, dans les mois qui viennent, nous resterons attentifs et contributifs aux prochains vrais sujets qui conditionneront la vie future de notre village :

- **La sortie progressive de la crise sanitaire,**
- **L'évolution économique de notre commune,** et donc son évolution démographique. Notre population a baissé, il nous faut donc favoriser sans faiblir l'installation de nouveaux habitants afin de conserver nos structures scolaires, sociales, associatives, services de secours et de sécurité...
- **L'aménagement futur du bourg** dont la démarche FENICS s'en veut l'illustration. La mobilisation attendue n'étant hélas pas encore au rendez-vous, la dynamique ne pourra se créer qu'autour d'un comité de projet piloté de façon solide.
- **L'accueil des anciens, en particulier du « 4° âge ».** Aujourd'hui, près de 550 Arthéziens ont plus de 60 ans : quid des structures d'accueil dans une vingtaine d'années alors que nous ne disposons aujourd'hui que d'un EPHAD de 31 chambres ? C'est un vrai défi générationnel.

Autant de sujets qui nécessiteront sans doute des débats, mais notre engagement à favoriser le bien vivre ensemble reste intact !

Émilie DUCASSE, Adeline TORAL, Kevin BENZIN et Jean Luc DELEAU

ACTUALITÉS

FORUM DES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ le 24 novembre de 9h00 à 17h00, à l'espace socioculturel d'Arthez de Béarn.



**Banques
Alimentaires
Collecte nationale**

BANQUE ALIMENTAIRE : La collecte au profit de la Banque Alimentaire aura lieu le 26, 27 et 28 novembre et se déroulera à la salle Socioculturelle.



ILLUMINATIONS DE NOËL :

La municipalité d'Arthez de Béarn organise, pour la deuxième année, un concours d'illuminations ouvert aux habitants et aux commerces domiciliés sur la commune. Cette action est destinée à animer et décorer le village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le conseil de jeunes élira le vainqueur de chaque catégorie au moyen d'une grille comportant des critères de sélection autour du respect de l'environnement, du respect du thème et de l'esthétique.

Les vainqueurs seront désignés début janvier 2022.

Pour participer, il faut ramener la fiche d'inscription dûment remplie avant le 10 décembre 2021 en Mairie ou bien adresser par mail à mairie.arthezdebearn@wanadoo.fr.



ARTHEZ EN IMAGES



ARTHEZ D'ANTAN : Les vignes du village

De part et d'autre de la ligne de crête, s'étirant du haut de la côte de « *Bataille* » jusqu'à *Caubin*, on se trouve très vite en pleine campagne et les arthéziens peuvent s'enorgueillir d'habiter dans un village vert, avec bien sûr diverses cultures, mais aussi des prairies et quelques bosquets particulièrement appréciés des chercheurs de champignons.

Seules les vignes, bien que très nombreuses il y a quelques années, ont disparu du paysage ; on peut se demander s'il en reste une seule ?

Arthez n'était pas, à juste titre, classé en zone viticole, cependant chaque ferme, grande ou petite, avait sa vigne, il arrivait même que quelques non agriculteurs en aient planté un lopin.

Il y avait des agriculteurs qui faisaient cependant une quantité de vin assez conséquente et vendaient aux particuliers l'excédent de leur consommation. Certains avaient acquis une réelle compétence en la matière. Ainsi pouvait-on entendre parler des vins d'*Arnautas*, du *Fourcq*, de *Layus* etc... Et une hiérarchie de qualité s'était établie dans le village : Ici on vendangeait « trop vert », ailleurs les futailles étaient de mauvaise qualité pour conserver correctement le vin, chez l'autre il n'y avait que de mauvais cépages, chez un autre en revanche quelle que soit l'année le vin était toujours bon, ou encore, verdict sans appel, tel propriétaire ne savait pas et ne saurait jamais faire du vin !

Nous avons cependant au village une vraie ferme viticole qui portait un nom assez inattendu, bien que tout à fait légal : « *Domaine de la Moskova* ».

En son temps, au quartier *Arracq*, un énorme domaine fut partagé en deux habitations et terres. Ainsi naquirent deux fermes distinctes : « *Cherche* » et « *Bergeyre* ».

La moitié « *Bergeyre* » de ce domaine était en vignoble et fut achetée pour la fille du maréchal *Ney* ; ce dernier ayant été fait Prince de la Moskova par l'empereur *Napoléon*. Le vin produit fut vendu jusqu'il n'y a pas si longtemps sous l'étiquette « *Cru de la Moskova* » en hommage à l'illustre officier.

Ami lecteur, pour clore cette histoire des vignes d'Arthez, je vais vous conter une anecdote dont une de mes voisines fut l'héroïne et qui nous fit bien rire dans le quartier.

Il était courant que, dans les petites fermes qui ne faisaient pas suffisamment de vin pour passer l'année, on fasse macérer les rafles du pressoir avec du sucre et de l'eau, pour fabriquer de la piquette, cette boisson tellement agréable pendant les fortes chaleurs de l'été.

Or, pendant l'occupation même la piquette devait être déclarée. Ainsi, *Lucie* ma voisine, reçut un jour la visite d'un contrôleur. Il lui fallut l'accompagner dans la petite grange et devant les deux barriques lui expliquer :

- « Celle-ci c'est du vin mais elle est à peine à demi-pleine ; l'autre ce n'est que de la piquette ; une cinquantaine de litres tout au plus ».

Le contrôleur consulta son registre et imbu de son autorité lui répliqua :

- « Ça ne va pas du tout ça madame. Vous ne l'avez pas déclarée cette piquette ».

Alors, *Lucie* prenant un accent tout à fait innocent, lui répondit :

- « Que Monsieur veuille bien nous excuser, mais nous ignorions qu'il fallait déclarer l'eau ».

Le contrôleur, paraît-il, haussa les épaules et sortit de la grange aussi vite que s'il y avait rencontré le diable en personne.

Un « Ancien » Arthésien

CENTRE DE VACCINATION COVID-19

Un an après le jour du premier confinement, le centre de vaccination d'Arthez de Béarn a ouvert le 28 mars 2021.

Tous les professionnels de santé d'Arthez de Béarn et des environs, actifs et retraités qui subissaient le coronavirus et attendaient l'opportunité d'agir, se sont portés volontaires pour participer à cette démarche de santé publique. Nous souhaitons apporter un service au plus près de la population qui souhaitait se faire vacciner et leur éviter des délais de rendez-vous fort longs et un déplacement dans des centres éloignés géographiquement. La mairie a spontanément été partenaire, le Lien social a pris la gestion et la coordination infirmière du centre.

Quelques chiffres parlants :

- 8 mois d'ouverture ;
- 17 105 vaccins au centre ainsi qu'une cinquantaine de domicile en 1^{ère} dose ;
- 21 bénévoles qui sont venus tous les jours depuis l'ouverture pour accueillir les patients, les renseigner, répondre aux appels ;
- 14 médecins ;
- 27 infirmiers, retraités salariés, libéraux ;
- 6 aides-soignantes ;
- 1 secrétaire.



Un bel élan de tous les professionnels de santé, de la municipalité ainsi que de toutes les bonnes volontés, c'est une grande fierté pour les élus d'avoir été témoins de cet engouement pour aider à la vaccination de la population en demande. Pendant 6 mois la municipalité a installé des locaux fonctionnels à l'espace socio culturel.

Désormais le centre est situé dans les anciens locaux de la Poste, les équipes sont opérationnelles au quotidien et s'adaptent à la demande qui fluctue en fonction de l'actualité.

Ils sont arrivés... :

Voilà des années que la commune d'Arthez n'avait pas vu naître d'enfants sur son sol. Cette année 2021 a été marquée par la naissance de deux bébés :

- NAULÉ Samuel, Jean né le 27 février 2021
- DESTANDAU Solal, né le 28 septembre 2021

Sont également nés hors de notre commune :

- JOUANNE Énola, Élie née le 19 février 2021
- BENOIT Lize, Marie-Thérèse, Astrid, née le 9 mai 2021
- ROSSI Andrea, Livia, Erica, Geneviève, née le 10 mai 2021
- LAGIERE Yuna, Eléna, née le 3 juin
- MAILLARD Rayan, Ibrahim, Henri, Maka, né le 17 juin 2021
- DAUBA Timothée, né le 18 juin 2021
- HOARAU Oyan, né le 18 juin 2021
- SALA Adrian, Gabriel, né le 5 juillet 2021
- REIZABAL Tyméo, Louis, Jean, né le 30 août 2021

Ils se sont dit oui... :

En cette année 2021, plusieurs couples ont également décidé de s'unir sur notre commune :

- M^{me} Sarah MALIÉ & M. Anthony COUÉ, le 20 février 2021
- M^{me} Marie DARASPE & M. Kévin LAFENÊTRE, le 31/03/21
- M^{me} Sabine BERVEILLER-MEUNIER & M. Lionel NEVEUX, le 3/04/21
- M^{me} Marie-Laure RIUS & M. Sylvain MERLIN, le 22/05/21
- M^{me} Pascale LARRIEU & M. Jean-Luc TORRÈS, le 14/07/21

Ils nous ont quitté... :

L'année 2021 aura été également marquée par les disparitions de :

- M. Irénée GALAN, décédé, le 6 février 2021,
- M. Paul LANNES, décédé le 9 février 2021,
- M. Albert BASCOU-BRESCANÉ, décédé le 12 février 2021,
- M^{me} Marcelle GUYONNAUD épouse COUFFY, décédée le 21 février 2021,
- M^{me} Henriette CLÉDES, épouse CANTET, décédée le 10 mars 2021,
- M. Lucien CASTERA-GARLY, décédé le 17 mars 2021,
- M^{me} Marie ARAN, épouse CASTÈGE décédée le 22 mars 2021,
- M. Emmanuel BILGER, décédé le 7 avril 2021,
- M. Daniel GRELOT, décédé le 12 avril 2021,
- M. Cyrille CHASSANG, décédé le 16 avril 2021,
- M^{me} Berthe CONQUES, épouse CHELLE, décédée le 10 mai 2021
- M^{me} Jacqueline LAFFITAN épouse BARBE, décédée le 16 mai 2021,
- M. François LASSERRE, décédé le 22 mai 2021
- M^{me} Marie THOMAS épouse CASTERA-GARLY, décédée le 24 mai 2021,
- M^{me} Mathilde Thérèse BORDENAVE épouse LABORDE, décédée le 4 juillet 2021,
- M^{me} Sonia LALANNE, décédée le 12 juillet 2021,
- M. Christian SAROTE, décédé le 28 juillet 2021,
- M^{me} Félicie DUBOURDIEU épouse CAZENAVE, décédée le 13 août 2021,
- M. Georges-Marie DEBAIGT, décédé le 30 septembre 2021
- M. Daniel DESTRADE, décédé le 2 octobre 2021,
- M^{me} Andréa ARRIEUX, épouse LOUSTAU, décédée le 8 octobre 2021,
- M^{me} Augustine FEUGAS épouse LAHON, décédée le 10 octobre 2021,
- M^{me} Yvonne Marie, Thérèse CRUZALÈBES, épouse OROZ-LARREA, décédée le 24 octobre 2021,
- M. Louis, Séverin, Gabriel CRUSALÈBES, décédé le 6 novembre 2021,
- M^{me} Louise RAMOND, épouse LOISEAU, décédé le 6 novembre 2021.

